



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORRÈZE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°19-2019-002

PUBLIÉ LE 9 JANVIER 2019

Sommaire

Direction départementale des territoires / Direction

19-2019-01-07-001 - Arrêté de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Corrèze (16 pages)	Page 3
19-2019-01-07-002 - Décision de subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence de pouvoir adjudicateur (2 pages)	Page 20
19-2019-01-07-003 - Décision de subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence en matière d'ordonnancement secondaire (2 pages)	Page 23

Direction départementale des territoires / Direction

19-2019-01-07-001

Arrêté de subdélégation de signature du directeur
départemental des territoires de la Corrèze

Arrêté de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Corrèze

PRÉFET DE LA CORRÈZE

**Direction départementale des territoires
de la Corrèze**

**Arrêté de subdélégation de signature
du directeur départemental des territoires de la Corrèze**

Le directeur départemental des territoires,

Vu le décret du 9 mai 2018 nommant M. Frédéric Veau, préfet de la Corrèze,

Vu l'arrêté préfectoral du 7 février 2011 modifié par l'arrêté 2014-336-0001 du 02/12/14 et modifié par l'arrêté 19-2016-06-22-0004 du 22/06/16 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Corrèze,

Vu l'arrêté PRMG 1507431A du Premier ministre du 23 avril 2015 portant nomination de M. François Geay, directeur départemental des territoires de la Corrèze,

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2018-06-04-037 du 4 juin 2018 donnant délégation de signature à M. François Geay, directeur départemental des territoires de la Corrèze, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et de ses compétences les décisions énumérées dans les annexes jointes au présent arrêté,

arrête

Art. 1 - En application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 19-2018-06-04-037 du 4 juin 2018 et dans la limite de l'article 2 du même arrêté, subdélégation de signature est donnée à M^{me} Johanne Perthuisot, directrice départementale adjointe des territoires de la Corrèze, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, l'ensemble des actes visés à l'annexe de l'arrêté susvisé, à l'exception des dossiers signalés par le directeur comme devant être signé par lui-même.

Art. 2 - Dans la limite de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 19-2018-06-04-037 du 4 juin 2018, subdélégation de signature est donnée aux chefs de service et adjoints, chefs d'agence et adjoints, responsables de pôle et instructeurs désignés nominativement ci-dessous, dans le cadre de leurs attributions, pour ce qui concerne les décisions précisées dans le tableau ci-après :

<i>Prénom - Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Codes de référence de l'arrêté du 4 juin 2018</i>
Direction		
Christophe Barthier	Chargé de mission "doctrines", aménagement commercial et gestion de crise	1- administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
Secrétariat Général (SG)		
Isabelle Pouget-Berteloite	Secrétaire Général	1- administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a (1 à 12)
		<i>b-responsabilité civile</i> 1b1 – 1b2
		6 - Circulation routière - sécurité
		<i>a-circulation routière</i> 6a (1 à 3)
		<i>c-avis sur projet concernant le R.G.C.</i> 6c1, 6c2
Pierre Chaniol	Chef d'unité ressources humaines et formation	1 - administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a2, 1a3, 1a4, 1a5, 1a6, 1a11, 1a12
		<i>b-responsabilité civile</i> 1b1 – 1b2
		6 - Circulation routière - sécurité
		<i>a-circulation routière</i> 6a (1 à 3)
		<i>c-avis sur projet concernant le R.G.C.</i> 6c1, 6c2
Céline Issartier	Cheffe d'unité gestion financière, marchés et logistique	1 - administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
François-Xavier Charvet	Chef de la mission éducation et sécurité routières	1 - administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		6 - Circulation routière - sécurité
		<i>a-circulation routière</i> 6a (1 à 3)
		<i>c-avis sur projet concernant le R.G.C.</i> 6c1, 6c2
		<i>d-formation à la conduite de véhicules et à la sécurité routière</i> 6d1

<i>Prénom - Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Codes de référence de l'arrêté du 4 juin 2018</i>
Alain Lachaud	Adjoint au chef de la mission éducation et sécurité routières	<p>1 - administration générale :</p> <p><i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12</p> <p>6 - Circulation routière - sécurité</p> <p><i>d-formation à la conduite de véhicules et à la sécurité routière</i> 6d1</p>

<i>Prénom - Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Codes de référence de l'arrêté du 4 juin 2018</i>
<i>Service environnement de la police de l'eau et des risques (SEPER)</i>		
Stéphane Lac	Chef de service	1 - administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		<i>a-règlement local de publicité</i> 3a1
		<i>d-publicité, enseignes et pré-enseignes</i> 3d1, 3d2
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		<i>a-domaine public fluvial et de la police de la navigation</i> 4a (1 à 5 et 7 à 8)
		<i>b-eau et milieu aquatique</i> 4b (2 à 9)
		<i>c-biodiversité</i> 4c (1 à 6)
		<i>d-chasse</i> 4d (1 à 28)
		<i>e-pêche</i> 4e (1 à 7)
		<i>g-risques</i> 4g (1 à 4)
<i>h-feux</i> 4h1		

<i>Prénom - Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Codes de référence de l'arrêté du 4 juin 2018</i>
Emmanuel Bestautte	Chef d'unité police de l'eau	1 - administration générale :
		<i>a-personnel</i>
		1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		<i>a-règlement local de publicité</i>
		3a1
		<i>d-publicité, enseignes et pré-enseignes</i>
		3d1, 3d2
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		<i>a-domaine public fluvial et de la police de la navigation</i>
		4a (1 à 5 et 7 à 8)
		<i>b-eau et milieu aquatique</i>
		4b (2 à 9)
<i>c-biodiversité</i>		
4c (1 à 6)		
<i>d-chasse</i>		
4d (1 à 28)		
<i>e-pêche</i>		
4e (1 à 7)		
<i>g-risques</i>		
4g (1 à 4)		
<i>h-feux</i>		
4h1		
Georges Martinez	Chef d'unité biodiversité, chasse, pêche	1 - administration générale :
		<i>a-personnel</i>
		1a1, 1a6, 1a11, 1a12
Magali Teyssandier	Cheffe d'unité politique de l'eau MISEN	1 - administration générale :
		<i>a-personnel</i>
		1a1, 1a6, 1a11, 1a12
Marie-Christine Martin	Cheffe d'unité Risques	1 - administration générale :
		<i>a-personnel</i>
		1a1, 1a6, 1a11, 1a12

<i>Prénom - Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Codes de référence de l'arrêté du 4 juin 2018</i>
<i>Service de l'Économie Agricole et Forestière (SEAF)</i>		
Laurence Vallée-Hans	Cheffe de service	1 - Administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		5 - Économie agricole et Forêt :
		<i>a-productions agricoles</i> 5a (1 à 10)
		<i>b-agri-environnement</i> 5b (1 à 3)
		<i>c-aides aux entreprises de transformation et de consommation des productions agricoles et alimentaires</i> 5c1
		<i>d-structures agricoles</i> 5d (1 à 3)
		<i>e-forêts</i> 5e (1 à 9)
		<i>f-développement rural</i> 5f1,
		<i>g-aides conjoncturelles</i> 5g1
		<i>h-autorisation d'organiser des courses sur l'hippodrome de Pompadour</i> 5h1, 5h2
<i>i-plantations et cueillettes</i> 5i1, 5i2		

<i>Prénom - Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Codes de référence de l'arrêté du 4 juin 2018</i>
Alex Bouvard	Adjoint au chef de service	1 - Administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		5 - Économie agricole et Forêt :
		<i>a-productions agricoles</i> 5a (1 à 10)
		<i>b-agri-environnement</i> 5b (1 à 3)
		<i>c-aides aux entreprises de transformation et de consommation des productions agricoles et alimentaires</i> 5c1
		<i>d-structures agricoles</i> 5d (1 à 3)
		<i>e-forêts</i> 5e (1 à 9)
		<i>f-développement rural</i> 5f1
		<i>g-aides conjoncturelles</i> 5g1
		<i>h-autorisation d'organiser des courses sur l'hippodrome de Pompadour</i> 5h1, 5h2
<i>i-plantations et cueillettes</i> 5i1, 5i2		
Catherine Leyrat	Cheffe de l'unité foncier agricole et forestier	1 - administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
François Trignol	Chef d'unité orientation agricole	1 - administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
Sylvie Charissoux	Cheffe d'unité production agricole et agro-environnement	1 - administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
Marie-Christine Commageat	Cheffe d'unité contrôles	1 - administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
Jean Guillaume Codecco	Chef d'unité forêt filière bois	1 - administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12

<i>Prénom - Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Codes de référence de l'arrêté du 4 juin 2018</i>
Service études et stratégies territoriales (ESTER)		
Étienne Brunet	Chef de service	1 - Administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		<i>a-schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, carte communale</i> 3a1
		<i>b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD,DP, CU compétence État)</i> 3b1, 3b2, 3b4, 3b5, 3b6
Pascal Cavitte	Adjoint au chef service et référent transversalité et projets complexes	1 - Administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		<i>a-schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, carte communale</i> 3a1
		<i>b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD,DP, CU compétence État)</i> 3b1, 3b2, 3b4, 3b5, 3b6
Jean-Jacques Seringe	Chef d'unité urbanisme opérationnel	1 - administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		<i>b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD,DP, CU compétence État)</i> 3b1, 3b2, 3b4, 3b5, 3b6
Christian Pont	Chef d'unité planification	1 - administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		<i>a-schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, carte communale</i> 3a1

<i>Prénom - Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Codes de référence de l'arrêté du 4 juin 2018</i>
Florence Martin	Cheffe d'unité cohérence territoriale et études	<p style="text-align: center;">1 - administration générale :</p> <p><i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12</p> <p style="text-align: center;">3 - Aménagement foncier et urbanisme :</p> <p><i>a-schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, carte communale</i> 3a1</p>

<i>Prénom - Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Codes de référence de l'arrêté du 4 juin 2018</i>
Service habitat et territoires durables (SHTD)		
Philippe Perperot	Chef de service	1 - Administration générale :
		a- personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		2 - Construction et logement :
		a-subventions et prêts pour la construction ou l'acquisition de logements 2a2, 2a3, 2a (5 à 12)
		b-amélioration de l'habitat 2b (2 à 6)
		d-actions diverses 2d1
		e-décisions relatives aux subventions de l'État pour les projets d'investissement 2e(1 à 5)
		f-conventionnement 2f1, 2f2
		g-action dans le domaine social 2g1
		h-divers 2h (1 à 3)
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		e-accessibilité aux personnes handicapées 3e (1 à 3)
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		f - bruit 4f1
Anne-Christine Turck	Cheffe d'unité Transition énergétique et qualité de la construction	1 - administration générale :
		a -personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 4 juin 2018
Alain Bordes	Chef d'unité mise en œuvre du développement durable	1 - administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
Armelle Le Brun	Cheffe d'unité habitat logement	1 - administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		2 - Construction et logement :
		<i>a-subventions et prêts pour la construction ou l'acquisition de logements</i> 2a2, 2a3, 2a (5 à 12)
		<i>b-amélioration de l'habitat</i> 2b (2 à 6)
		<i>d-actions diverses</i> 2d1
		<i>e-décisions relatives aux subventions de l'État pour les projets d'investissement</i> 2e2, 2e3
		<i>f-conventionnement</i> 2f1, 2f2
		<i>h-divers</i> 2h (1 à 3)

<i>Prénom - Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Codes de référence de l'arrêté du 4 juin 2018</i>
<i>Agence de basse Corrèze (ABC)</i>		
Émilie Roou	Cheffe d'Agence	1 - Administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		<i>a-schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, carte communale - Règlement local de publicité</i> 3a1
		<i>b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU compétence État)</i> 3b1, 3b2, 3b4, 3b5
		<i>d-publicité, enseignes et pré enseignes</i> 3d1, 3d2
Martine Bobin	Adjointe à la cheffe d'agence responsable du pôle instruction	1 - Administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		<i>b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU compétence État)</i> 3b1, 3b2, 3b4, 3b5
Sylvie Serre	Responsable du pôle planification	1 - administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		<i>b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU compétence État)</i> 3b1, 3b2, 3b4, 3b5

<i>Prénom - Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Codes de référence de l'arrêté du 4 juin 2018</i>
<i>Agence de moyenne Corrèze (AMC)</i>		
Daniel Grégoire	Chef d'agence	1 - Administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		<i>a-schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, carte communale</i> 3a1
		<i>b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU compétence État)</i> 3b1, 3b2, 3b4, 3b5
Frédéric Franch	Adjoint au chef d'agence responsable du pôle appui territorial	1 - Administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		<i>b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU compétence État)</i> 3b1, 3b2, 3b4, 3b5
Christine Desarmenien	Responsable du pôle ADS	1 - Administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		<i>b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU compétence État)</i> 3b1, 3b2, 3b4, 3b5

<i>Prénom - Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Codes de référence de l'arrêté du 4 juin 2018</i>
Agence de haute Corrèze (AHC)		
Philippe Marcou	Chef d'agence	1 - Administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		<i>a-schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, carte communale</i> 3a1
		<i>b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU compétence État)</i> 3b1, 3b2, 3b4, 3b5
Marie-Laure Tixeront	Adjointe au chef d'agence responsable de pôles	1 - Administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		<i>b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU compétence État)</i> 3b1, 3b2, 3b4, 3b5

Art. 3. - Subdélégation est donnée aux cadres de permanences pour toute décision, notification et tout acte nécessaire en matière de circulation routière (astreintes de décisions) dans le cadre de leurs missions.

Art. 4. - Les subdélégations de signature visées aux articles 2 et 3 qui précèdent ne s'appliquent pas :

- aux dossiers signalés expressément par le directeur départemental des territoires comme devant être signés par lui-même,
- aux décisions relatives à des pénalités financières ressortant de régimes d'aide,
- aux mises en demeure.

Art. 5. - L'intérim des chefs de service (SG, SEAF, SHTD, SEPER, ESTER) est assuré par un autre chef de service (Philippe Perperot, Laurence Vallée-Hans, Étienne Brunet, Stéphane Lac) ou un chef d'unité désigné par décision du chef de service concerné. L'intérimaire bénéficie des délégations de signature du chef de service titulaire.

Art. 6. - L'arrêté de subdélégation de signature n° 019-2018-12-04-009 du 4 décembre 2018 de Monsieur François Geay, directeur départemental des territoires de la Corrèze est abrogé.

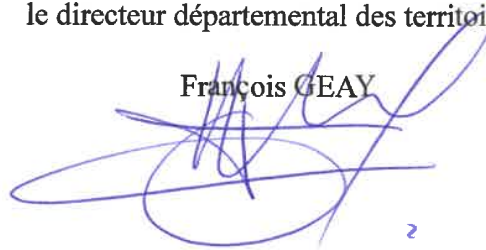
Art. 7 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Art. 8 - Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

Tulle, le 07 JAN. 2019

Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental des territoires,

François GEAY



Direction départementale des territoires / Direction

19-2019-01-07-002

Décision de subdélégation de signature pour l'exercice de
la compétence de pouvoir adjudicateur

Décision de subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence de pouvoir adjudicateur

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Direction départementale des territoires
de la Corrèze

Décision de subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence de pouvoir adjudicateur

Le directeur départemental de la Corrèze,

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu de décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu l'arrêté préfectoral du 7 février 2011 modifié par l'arrêté 2014-336-0001 du 02/12/14 et modifié par l'arrêté 19-2016-06-22-0004 du 22/06/16 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Corrèze ;

Vu le décret du 9 mai 2018 nommant M. Frédéric Veau, préfet de la Corrèze,

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2018-06-25-002 du 25 juin 2018 portant délégation de signature à Monsieur François Geay, directeur départemental des territoires de la Corrèze, pour l'exercice de la compétence de pouvoir adjudicateur,

décide :

Art. 1. - : Subdélégation de signature est donnée pour signer les marchés et accords-cadres de travaux, fournitures et services ainsi que tous les actes relevant du pouvoir adjudicateur aux agents désignés et aux conditions indiquées en annexe 1.

Art. 2. - : La décision du directeur départemental n° 19-2018-06-26-002 du 26 juin 2018 donnant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence de pouvoir adjudicateur est abrogée.

Art. 3. - : Le présent arrêté sera porté à la connaissance des intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze et une copie sera adressée à la direction des finances publiques de la Corrèze. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Tulle, le 07 JAN. 2019

Le directeur départemental
des territoires de la Corrèze,

François GEAY

Annexe 1 à la décision de subdélégation de signature au titre de pouvoir adjudicateur

Service	Nom	Montant maximal d'une commande	Observations
Direction	Johanne Perthuisot	Sans limitation	
SEPER	Stéphane Lac	1 000 €	limité au BOP 113
SG	Isabelle Pouget-Berteloite	5 000 €	Sans limitation si empêchement ou absence du directeur ou de la directrice adjointe sous réserve de compte-rendu
	Céline Issartier	1 000 €	

Direction départementale des territoires / Direction

19-2019-01-07-003

Décision de subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence en matière d'ordonnancement secondaire

Décision de subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence en matière d'ordonnancement secondaire



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA CORRÈZE

Direction départementale des territoires
de la Corrèze

Décision de subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence en matière d'ordonnancement secondaire

Le directeur départemental de la Corrèze,

Vu le code des marchés publics,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret du 9 mai 2018 nommant M. Frédéric Veau, préfet de la Corrèze,

Vu l'arrêté préfectoral du 7 février 2011 modifié par l'arrêté 2014-336-0001 du 02/12/14 et modifié par l'arrêté 19-2016-06-22-0004 du 22/06/16 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Corrèze,

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2018-06-04-013 du 4 juin 2018 portant délégation de signature à Monsieur François Geay, directeur départemental des territoires de la Corrèze, en matière d'ordonnancement secondaire,

décide

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à M^{me} Johanne Perthuisot, directrice départementale adjointe et à M^{me} Isabelle Pouget-Berteloite, secrétaire générale, à l'effet de signer toutes les pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

Article 2 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance des intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze et une copie sera adressée à la direction des finances publiques de la Corrèze.

Fait à Tulle, le 07 JAN. 2019

Le directeur départemental
des territoires de la Corrèze,

François GEAY

Annexe 1 à la décision de subdélégation de signature

Les agents suivants sont habilités à l'utilisation des applications **CHORUS** ou **interfacées CHORUS** dans les limites et le respect des règles d'utilisation de ces applications :

Service	Prénom Nom	Applications
SG	Céline Issartier	Chorus, Chorus formulaire et Chorus DT
SG	Nadine Moratille	Chorus, Chorus formulaire et Chorus DT
SG	Corinne Miginiac	Chorus, Chorus formulaire et Chorus DT
ESTER	Nathalie Boisserie	ADS 2007
ESTER	Benoît Malepeyre	Chorus, ADS 2007
SHTD	Philippe Perperot	Galion
SHTD	Armelle Le Brun	Galion
SHTD	Michelle Redondie	Galion